

Guide des parties intéressées régionales

Trousse de PTS canadienne

.....



Printemps 2018

Planification
du transport
scolaire



Pour aider les parties intéressées
régionales à établir et à mettre en
œuvre un programme de PTS

Green 
Communities
CANADA

Planification du transport scolaire



« Guide de l'animateur : Trousse de PTS canadienne »

© Printemps 2018, Green Communities Canada

Adresse postale :

416, rue Chambers, 2^e étage,

Peterborough (Ontario) K9H 3V1, Canada

Tél. (sans frais) : 1.877.533.4098, poste 411 (messagerie)

Télééc. : 705.745.7294

Adresse élec. : stp@greencommunitiescanada.org

Site Web : www.ontarioactiveschooltravel.ca

Une grande partie du contenu de cette première édition du Guide provient d'éditions antérieures de la Trousse de PTS canadienne. La version originelle de la Trousse a été rendue possible grâce à une contribution financière de Santé Canada (par l'intermédiaire du Partenariat canadien contre le cancer) et de l'Agence de la santé publique du Canada. Le présent guide a été réalisé grâce à un financement du gouvernement de l'Ontario.

Les opinions qui y sont exprimées sont celles de Green Communities Canada, et ne reflètent pas nécessairement celles des bailleurs de fonds.

Table des matières

1 SECTION 1 : INTRODUCTION

2 • Processus de PTS et aperçu de la Trousse

3 • Comment utiliser le *Guide*

4 • Objectifs de la planification du transport scolaire

5 • Bienfaits du transport scolaire actif

6 • PTS : clés de la réussite

7 • Participation des parties intéressées

9 SECTION 2 : LES SIX PHASES DU PROCESSUS DE PTS

10 • Survol des six phases de la PTS

11 • Phase 1a : établir le programme au niveau régional

15 • Phase 1b : établir le programme au niveau de l'école

18 • Phase 2 : évaluer les conditions

20 • Phase 3 : élaborer un plan d'action

22 • Phase 4 : mettre en œuvre le plan d'action

24 • Phase 5 : réévaluer les conditions

26 • Phase 6 : maintenir l'élan

29 SECTION 3 : ANNEXES

30 • Annexe 1 : Éléments qui ont influencé la création de la Trousse de PTS

31 • Annexe 2 : Responsabilités des membres d'un comité de PTS régional

33 • Annexe 3 : Renseignements sur l'évaluation éthique

34 • Annexe 4 : Aperçu de la collecte de données de PTS

36 • Annexe 5 : Les « cinq étapes » de la PTS

Section 1 : Introduction



Planification
du transport
scolaire



Dans cette section :

- Processus de PTS et aperçu de la Trousse
- Comment utiliser le Guide
- Objectifs de la planification du transport scolaire
- Bienfaits du transport scolaire actif
- PTS : clés de la réussite
- Participation des parties intéressées

Processus de PTS et aperçu de la Trousse

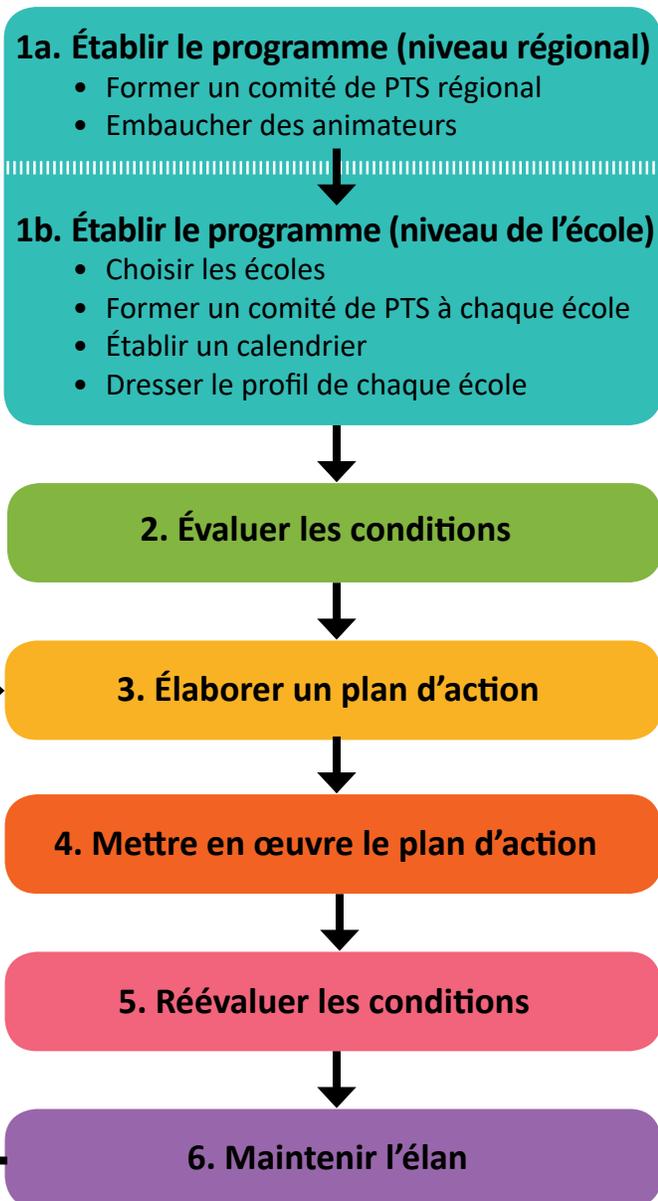
La planification du transport scolaire (PTS) est une approche communautaire pour la promotion du transport scolaire actif. Au cours du processus de PTS, les parties intéressées de l'école et de la région collaborent pour créer et exécuter des plans d'action en cinq étapes (éducation, encouragement, ingénierie, application et évaluation), en vue :

- d'aborder les problèmes de transport des écoles ;
- d'inciter les écoliers qui habitent dans la « zone de marche » à se déplacer à pied ou à vélo, et ceux dans la « zone des bus » à prendre l'autobus scolaire.

Le modèle et les outils de PTS recommandés sont le fruit des leçons tirées de projets de PTS mis en œuvre au Canada depuis 2006. Pour la liste de ces projets, consulter l'Annexe 1.

Le modèle de PTS est à la fois complet et assez souple pour être adapté à tous les types de collectivités : centre ville, banlieue proche ou périurbaine, et communauté rurale. Ce modèle a donné de bons résultats dans des écoles de toutes les régions du Canada.

Processus de PTS



Trousse de PTS



Comment utiliser le Guide

Qui peut utiliser ce guide, et quand ?

Le Guide des parties intéressées régionales : Trousse de PTS canadienne a pour but d'aider les intervenants de niveau régional ou municipal à établir un programme de planification du transport scolaire (PTS) dans leur région, puis à soutenir les animateurs de PTS qui travaillent directement avec les écoles de la région. Une autre ressource, le *Guide de l'animateur*, fournit des directives étape par étape pour aider les animateurs de PTS à guider les écoles à travers le processus de PTS. Le *Guide de l'animateur* et les outils connexes sont affichés à <http://ontarioactiveschooltravel.ca/fr/trousse-de-planification-du-transport-scolaire/>.

Dans chaque section

Dans la première section du présent guide, vous vous familiariserez avec les objectifs de la PTS, les bienfaits du transport scolaire actif, les éléments qui font la réussite d'un programme de PTS, et l'importance de faire participer les parties intéressées au processus. La Section 2 contient des renseignements essentiels sur les six phases de la PTS, ainsi que les rôles et les responsabilités des parties intéressées régionales tout au long du processus de PTS. Chaque phase se démarque par une certaine couleur, telle que l'illustre le logigramme du processus de PTS à la page précédente, pour vous aider à repérer facilement la phase à laquelle vous vous trouvez au cours de votre lecture.

Deux façons d'accéder aux outils

Il y a deux façons d'accéder aux divers outils de la Trousse de PTS :

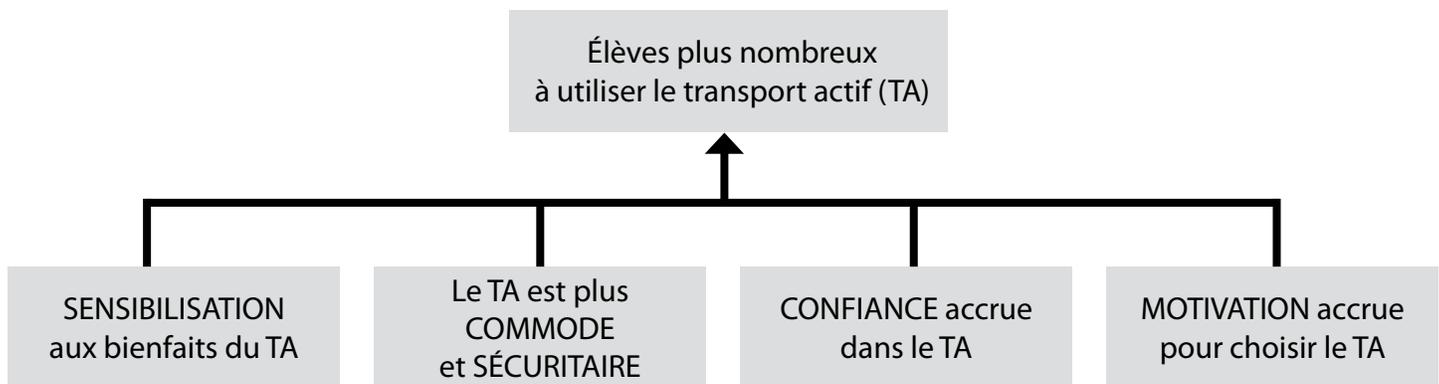
1. Vous pouvez accéder à un outil en cliquant sur son titre lorsqu'il apparaît dans le corps du texte – les titres d'outils sont en caractères gras soulignés pour vous aider à les repérer facilement.
2. L'ensemble des outils est également offert en ligne, à <http://ontarioactiveschooltravel.ca/fr/trousse-de-planification-du-transport-scolaire/>.

Planification du transport scolaire : objectifs

Un programme qui vise à modifier les comportements, comme c'est le cas de la planification du transport scolaire, exige un effort à long terme et une approche sur de multiples fronts. Il est important de garder à l'esprit les objectifs de la PTS tout au long du processus pour veiller à ce que toute mesure que vous prenez appuie vos objectifs, et ce dans les plus brefs délais et au prix le plus avantageux. La case supérieure du schéma, plus bas, énonce l'objectif de la PTS : inciter un plus grand nombre d'élèves à recourir aux modes de transport actif pour l'aller-retour entre la maison et l'école (transport

scolaire actif). Le schéma montre également les sous-objectifs qui appuient l'objectif principal.

Toutes les tâches prévues par un plan d'action de PTS doivent faciliter l'atteinte d'un ou de plusieurs des sous-objectifs. Le degré d'importance que vous donnerez à chaque sous-objectif variera selon les défis de transport particuliers à chaque école. Il est important de souligner que tout effort visant à rendre le transport actif plus sécuritaire doit se faire avant ou pendant les activités d'encouragement, qui mettent l'accent sur le renforcement de la motivation.



Bienfaits du transport scolaire actif

Lorsque davantage d'enfants font l'aller-retour entre la maison et l'école de façon active, et lorsque davantage d'enfants qui habitent dans la « zone des bus » prennent l'autobus, les bienfaits du transport actif sont nombreux. Certains de ces bienfaits sont liés à l'activité physique accrue des écoliers qui se déplacent à pied ou à vélo, d'autres à une réduction de la circulation près des écoles. Vous trouverez plus bas un résumé des bienfaits du transport actif.

Pour de plus amples renseignements ou pour accéder aux sources citées, consultez la ressource intitulée [Arguments pour le transport scolaire actif : Feuille d'information et liste de références](#). Quiconque prend l'initiative de lancer un programme de PTS doit persuader d'autres parties intéressées à se joindre à la cause. Pour ce faire, cette personne doit avant tout être bien renseignée sur les bienfaits de la PTS, pour pouvoir ensuite convaincre les autres de l'importance de son travail.



Enfants en meilleure santé

- Le transport scolaire actif permet d'atteindre l'objectif pour les enfants d'âge scolaire d'au moins 60 minutes par jour d'activité physique modérée ou vigoureuse, régime lié à une meilleure santé physique.
- Le transport scolaire actif est associé à des bienfaits pour la santé mentale, notamment une réduction du stress, de la dépression et de l'anxiété, et un bonheur accru.



Circulation routière et pollution réduites

- Réduire le nombre d'écoliers qui prennent l'automobile permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de pollution par les matières en suspension près des écoles, et ainsi d'améliorer la qualité de l'air et de réduire les risques associés de maladies pulmonaires et cardiovasculaires.



Zones scolaires plus sûres, collectivités plus saines

- Réduire le volume de la circulation routière permet de créer des zones scolaires plus sûres. Améliorer les trajets qu'empruntent les piétons et les cyclistes pour aller à l'école permet également d'améliorer la sécurité, la connectivité et la qualité de vie de l'ensemble de la collectivité.



Meilleurs résultats scolaires

- Il a été constaté que l'activité physique accrue associée à un aller-retour actif entre la maison et l'école améliore le niveau d'éveil et d'attention des écoliers pendant les classes.
- L'activité physique favorise le développement normal du cerveau, ce qui améliore l'apprentissage et les résultats scolaires.



Investissement rentable

- Il a été démontré que les initiatives qui visent à augmenter le taux de recours au transport scolaire actif, comme la Planification du transport scolaire, ont un rapport avantages-coûts positif (ce qui signifie que l'initiative donne un rendement optimal pour l'argent investi).

PTS : clés de la réussite



Assurer la présence d'un animateur de PTS

Embaucher une personne qui jouera le rôle d'animateur est essentiel pour la réussite du processus de PTS. L'animateur de PTS travaille directement avec les parties intéressées de la communauté scolaire, et sert de liaison entre elles et le comité de PTS régional. L'animateur se concentre exclusivement sur la PTS, tandis que pour les membres des comités de l'école et de la région, la PTS est un projet parallèle, car un grand nombre d'entre eux (professionnels, parents, élèves, représentants d'organismes locaux) participent en tant que bénévoles. Les animateurs aident à susciter l'enthousiasme pour la PTS, et veillent à ce que les parties intéressées accordent la priorité au transport scolaire actif pour réaliser des progrès.



Utiliser l'approche des « cinq étapes »

Les « cinq étapes » sont les cinq catégories de mesures du plan d'action : éducation, encouragement, ingénierie, application et évaluation. L'expérience démontre qu'il est critique d'incorporer à tout plan de transport scolaire un éventail de mesures dans chacune de ces catégories pour parvenir à influencer les choix des écoliers en matière de transport.

Pour promouvoir le transport scolaire actif à long terme, il faut des mesures aussi bien non infrastructurelles (p. ex., initiatives éducatives, événements d'incitation, application du règlement) qu'infrastructurelles, c'est à dire d'ingénierie (p. ex., aménagement ou réfection de trottoirs et de supports à vélos). L'évaluation est également importante, car elle vous permet de savoir où déployer vos efforts et de mesurer les progrès accomplis.



Adapter le processus de PTS aux besoins de chaque école

Les données indiquent que les interventions en matière de transport les plus efficaces sont celles que l'on a adaptées aux obstacles particuliers à chaque école, et non pas celles qui s'articulent autour d'une stratégie générique. C'est l'une des raisons pour lesquelles la collecte de données est si importante : elle fournit des données particulières à chaque école qui permettent de guider l'élaboration d'un plan d'action adapté à l'école.



Faire participer une grande diversité de parties intéressées, au niveau de la région et de l'école

La participation d'un large éventail de parties intéressées donne de meilleurs résultats. Recrutez autant de parties intéressées engagées que possible – consultez le schéma à la page suivante pour un aperçu des candidats potentiels.



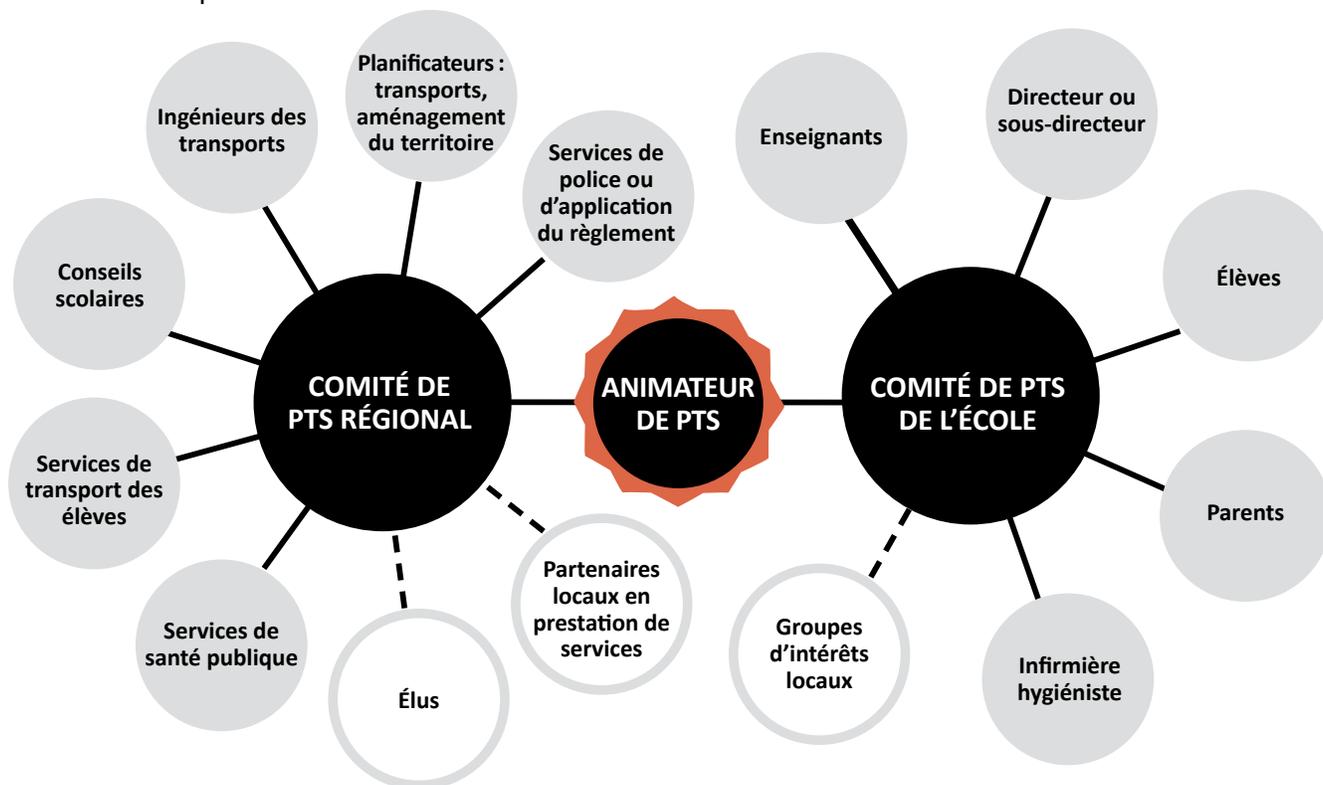
Maintenir l'élan à long terme

La modification de comportements est un processus à long terme. L'expérience montre qu'il faut au moins deux ou trois ans pour obtenir les modifications voulues à l'infrastructure et mettre en œuvre un nombre suffisant d'activités éducatives et incitatives pour que la culture de l'école adopte réellement le transport actif. Il est donc recommandé à l'animateur de fournir un soutien intensif aux écoles pendant deux ou trois ans, puis de réduire sa participation en gardant un rôle de soutien léger pour permettre à un « champion » de l'école de prendre la relève à long terme.

Autre considération importante : de nombreux changements (p. ex., aménagement de trottoirs, mise en œuvre de nouvelles politiques) peuvent prendre des années à mener à terme, et peuvent exiger un engagement prolongé de la part des intervenants. L'animateur de PTS et les parties intéressées régionales doivent faire preuve d'un engagement à long terme.

Participation des parties intéressées

L'un des éléments essentiels à la réussite d'un programme de PTS est la participation d'un large éventail de parties intéressées, généralement regroupées en deux niveaux de comités, avec un animateur de PTS servant de pilier.



Dans le schéma ci-dessus, les principaux intervenants de chaque comité sont indiqués en cercles gris. Ceux indiqués en cercles blancs sont utiles, mais non essentiels au processus. Ceux jugés essentiels varieront selon la collectivité, les écoles n'ayant pas toutes une infirmière hygiéniste.

Comité de PTS régional

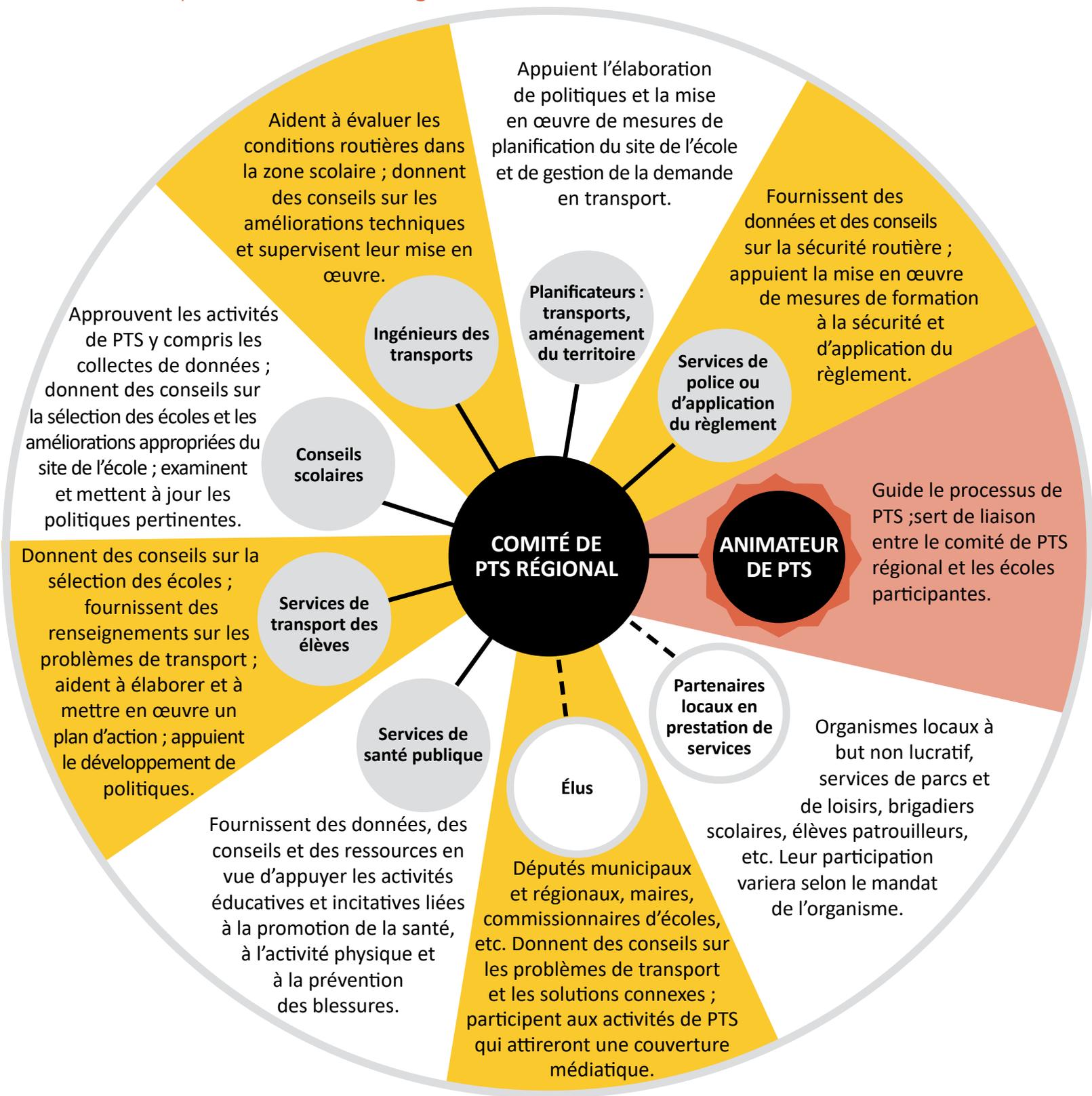
D'habitude, un comité directeur est établi au niveau régional ou municipal, selon la structure de l'administration locale et des conseils scolaires de la région. Pour simplifier, dans le présent document, ce comité est appelé « comité de PTS régional ». En pratique, ce titre peut varier selon les préférences de la collectivité, mais son rôle et ses responsabilités sont les mêmes. Le comité est un groupe des parties intéressées de haut niveau qui contribuent au processus de PTS pour de multiples écoles d'une certaine région géographique. Ce comité peut faire partie d'un comité déjà établi et responsable du transport actif.

Pour savoir comment établir un comité de PTS régional, consulter la Phase 1a du présent guide.

Comité de PTS d'école

Chaque école établit un comité de PTS, qui se réunit régulièrement tout au long de l'année scolaire pour établir des objectifs, recueillir des données, élaborer un plan d'action et le mettre en œuvre. Parfois, ce comité est formé au sein d'un comité plus large sur la santé ou l'environnement et qui existe déjà à l'école. Des écoles voisines peuvent s'unir pour coordonner leurs stratégies et économiser du temps. Pour savoir comment établir un comité de PTS d'école, consulter la Phase 1b du [Guide de l'animateur](#).

Rôles des parties intéressées régionales



Section 2 : Les six phases du processus de PTS



Planification
du transport
scolaire



Dans cette section :

- Survol des six phases de la PTS
- Phases 1a et 1b : établir le programme
- Phase 2 : évaluer les conditions
- Phase 3 : élaborer un plan d'action
- Phase 4 : mettre en œuvre le plan d'action
- Phase 5 : réévaluer les conditions
- Phase 6 : maintenir l'élan

Survol des six phases de la PTS

Le processus de PTS comporte six phases. Bien que le schéma montre une suite linéaire d'étapes, gardez à l'esprit qu'en réalité ces phases se chevauchent souvent. Par exemple, il arrive qu'une école soit prise d'enthousiasme et qu'elle passe à la mise en œuvre (Phase 4) tout de suite après la collecte de données (Phase 2), avant même d'avoir élaboré un plan d'action (Phase 3). Autre exemple : bien que la Phase 6 soit intitulée officiellement « Maintenir l'élan », en réalité l'école doit se préparer pour cette phase tout au long du processus.

Un plan de transport scolaire est rédigé pour chaque école. L'animateur de PTS rédige le plan de transport scolaire au gré des phases du processus de PTS, à l'aide d'un modèle de plan inclus dans la trousse de l'animateur. Un plan de transport scolaire est un document évolutif qui sert à enregistrer le plan d'action et à suivre les progrès. Il est recommandé de mettre à jour le plan de transport scolaire au moins une fois par an.

Phases et tâches clés de la PTS

1a. Établir le programme (niveau régional)

- Former un comité de PTS régional
- Embaucher des animateurs de PTS



1b. Établir le programme (niveau de l'école)

- Choisir les écoles
- Former un comité de PTS à chaque école
- Dresser le profil de chaque école
- Établir un calendrier



2. Évaluer les conditions

- Recueillir des données de base
- Résumer les défis de transport scolaire
- Établir une vision et des objectifs



3. Élaborer un plan d'action

- Élaborer, avec la participation des parties intéressées, un plan d'action complet qui incorpore les « cinq étapes »



4. Mettre en œuvre le plan d'action

- Faciliter la mise en œuvre du plan d'action
- Suivre les progrès et célébrer les réussites



5. Réévaluer les conditions

- Recueillir des données de suivi
- Communiquer les résultats et célébrer les réussites



6. Maintenir l'élan

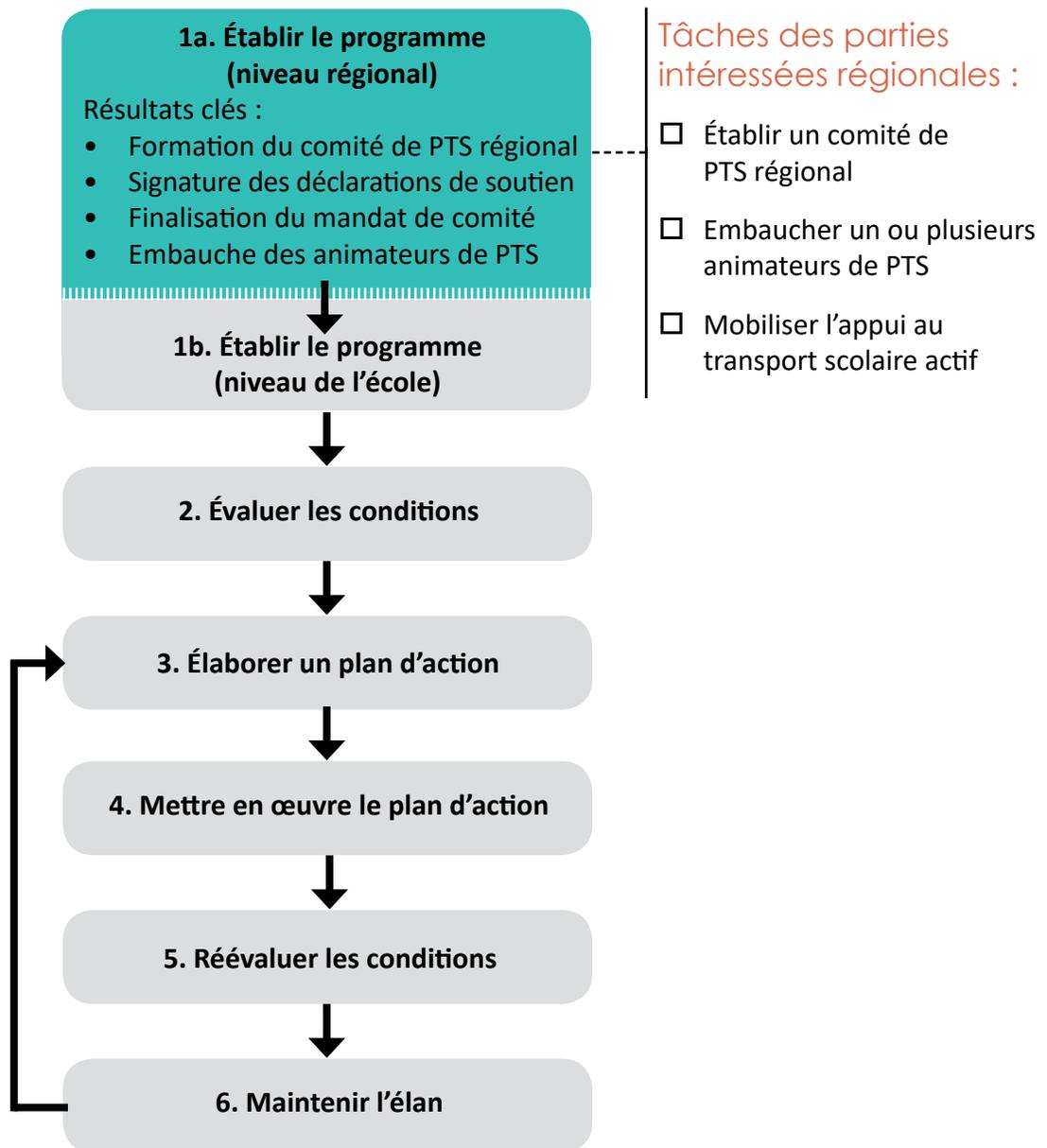
- Choisir les partenaires et champions qui prendront la relève du programme ; leur transférer la responsabilité



PHASE 1a

Phase 1a : Établir le programme au niveau régional

La Phase 1a est très importante car elle permet de jeter les bases du processus de PTS avant d'embaucher un animateur de PTS dédié. Pour ce faire, il faut qu'une partie intéressée au niveau régional ou municipal devienne un « champion » en présentant les arguments en faveur de la PTS aux parties intéressées d'autres organisations ou services pour les convaincre de participer au projet. Parfois, le champion est un membre de l'école (parent, enseignant ou directeur) qui veut voir des changements dans sa propre communauté scolaire ; les efforts du champion suscitent d'abord de l'intérêt au niveau régional, puis ils bénéficient à son école et aux autres écoles participantes.





□ Établir un comité de PTS régional

Recruter les membres du comité

Dressez une liste détaillée des parties intéressées à qui vous voulez vous adresser, y compris leur nom, leur titre de poste et leurs coordonnées. Faites une recherche sur le mandat et les priorités de chacune d'entre elles, ainsi que leurs responsabilités recommandées en matière de PTS (voir l'Annexe 2). Vous utiliserez ces renseignements pour personnaliser votre message à chaque groupe de parties intéressées d'une manière convaincante.

Ensuite, adressez-vous à chaque partie intéressée candidate pour jauger son niveau d'intérêt et d'engagement, et les ressources dont elle dispose pour le projet. L'**Aperçu de la planification du transport scolaire** est un outil qui vous aidera à présenter le processus de PTS aux divers groupes de parties intéressées et à leur expliquer leurs rôles respectifs dans un tel processus. Lorsque vous vous entretenez avec une partie intéressée, dites-lui clairement que vous cherchez son soutien, et, en particulier, sa participation au comité de PTS régional.

Convaincre les parties intéressées à participer au processus exige de l'enthousiasme, une communication claire et de la persévérance. Vous devrez peut-être utiliser un éventail de méthodes pour présenter la PTS aux parties intéressées régionales, entre autres : courriels, appels téléphoniques, réunions en personne, webinaires et présentations en tant qu'invité à une réunion. Faites un suivi au besoin, et mettez-vous à leur disposition pour répondre aux questions.

Faire signer les déclarations de soutien

Lorsque vous persuadez une partie intéressée de devenir membre du comité de PTS régional, demandez-lui de mettre son engagement par écrit en signant sa copie de la [Déclaration de soutien par un membre de comité de PTS régional](#).

Finaliser le mandat du comité

L'étape finale est de refléter l'engagement collectif du groupe dans le [Mandat de comité de PTS régional](#), document qui précise les responsabilités de chaque membre et la fréquence des réunions. Une fois le mandat signé, assurez-vous que chaque membre du comité en reçoit une copie.



□ Embaucher un ou plusieurs animateurs de PTS

Allouer des fonds

Une des premières tâches du comité de PTS régional, et l'une des plus critiques, est de débloquer les fonds nécessaires à l'embauche d'un ou de plusieurs animateurs de PTS. Gardez à l'esprit qu'en général, un animateur peut prendre en charge quatre à huit nouvelles écoles par an, et doit travailler de manière intensive avec chacune d'elles sur une période de deux à trois ans, avant de pouvoir réduire considérablement son niveau de soutien. Le nombre d'animateurs que vous embaucherez dépendra de plusieurs facteurs : le nombre d'écoles dans votre région, combien d'entre-elles ont un besoin urgent de PTS,

les délais que vous vous imposerez dans votre travail auprès de chaque école, et votre budget.

Voici quelques exemples d'approches de financement employées par des collectivités ontariennes :

- Un consortium de services de transport d'élèves engage un organisme à but non lucratif local de défense de l'environnement, qui fournit un programme de PTS à un nombre convenu d'écoles par an ; les fonds proviennent des conseils scolaires et du consortium.
- Deux conseils scolaires et trois municipalités de palier inférieur réunissent les fonds nécessaires pour embaucher un animateur à temps plein, qui sera employé par le consortium de services de transport d'élèves.
- Un conseil scolaire apporte une contribution financière à Green Communities Canada (GCC) en vue de fournir un programme de PTS à un nombre convenu d'écoles ; des fonds supplémentaires proviennent d'autres sources comme des programmes de subventions, s'ils existent.
- Un service de santé publique finance le programme de PTS, et des infirmières hygiénistes jouent le rôle d'animatrices.

Embaucher des animateurs de PTS

Une fois les fonds obtenus, vous êtes prêts à embaucher votre premier animateur. Vous trouverez de l'aide en consultant le modèle de [Description de travail de l'animateur de PTS](#).

Former les animateurs de PTS

Orientez vos nouveaux animateurs vers la Trousse de planification du transport scolaire de Green Communities Canada, affichée en ligne (<http://ontarioactiveschooltravel.ca/fr/trousse-de-planification-du-transport-scolaire/>), en particulier le *Guide de l'animateur* et les outils connexes, qui fournissent des directives étape par étape pour aider les animateurs à guider les écoles à travers le processus de PTS.

Green Communities Canada offre également des occasions d'échange de connaissances liées au transport scolaire actif, p. ex., des bulletins, des webinaires et des réunions occasionnelles.



☐ Mobiliser l'appui au transport scolaire actif

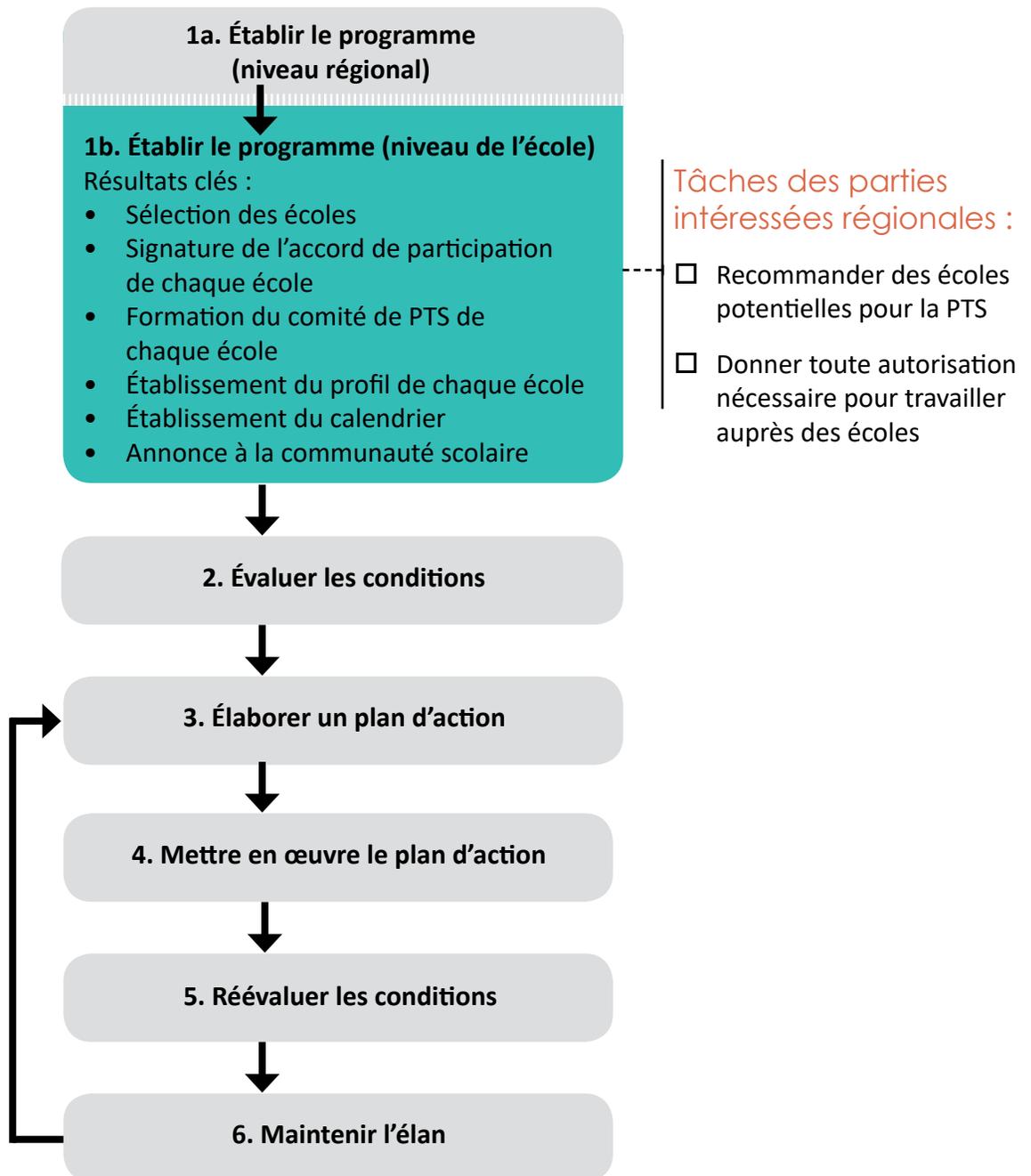
Le comité de PTS régional joue un rôle important de mobilisation de l'appui public et politique au transport scolaire actif, et de développement de politiques, de procédures et de pratiques favorables au transport scolaire actif. Les membres du comité doivent trouver des moyens d'obtenir un appui, tant au niveau individuel que collectif, par exemple :

- **en documentant le travail accompli et en effectuant un suivi des activités courantes et des réussites** : il est très utile de recueillir et de consigner des renseignements sur les activités de transport scolaire actif déjà accomplies ou en cours dans la région pour guider les initiatives éventuelles, suivre les progrès et célébrer les réussites. Un « registre du travail accompli » est un document évolutif, que le comité de PTS régional met à jour périodiquement ;
- **en examinant les politiques, les procédures et les pratiques actuelles pour en élaborer de nouvelles** : les parties intéressées régionales doivent envisager d'examiner les politiques de leurs organismes respectifs pour y repérer les lacunes et explorer les possibilités de changements visant à soutenir le transport scolaire actif. Dans l'idéal, l'examen doit englober non seulement les politiques, mais aussi les normes de conception, les pratiques et les procédures pouvant influencer la façon dont les écoliers se déplacent ;
- **en créant et en signant une « charte du transport scolaire actif »** : certaines régions font valoir davantage leur engagement en créant une charte du transport scolaire actif et en demandant aux représentants politiques et de conseils scolaires de la signer. Pour voir des exemples de chartes, consultez <http://ontarioactiveschooltravel.ca/fr/trousse-de-planification-du-transport-scolaire/>, sous la rubrique « Phase 1 ».

Phase 1b : Établir le programme au niveau de l'école

En général, dès la Phase 1b, l'animateur est embauché et prêt à coordonner les activités de PTS. En conséquence, la participation des parties intéressées régionales prend la forme d'un rôle de soutien.

Dans le reste du présent guide, à chaque description d'une nouvelle phase, nous résumons les résultats clés pour cette phase à l'aide d'un organigramme. Les résultats clés reflètent les responsabilités de l'animateur. À droite de l'organigramme, vous trouverez une liste des tâches que doivent accomplir les parties intéressées régionales, qui appuieront l'animateur dans son atteinte des résultats clés. Les tâches des parties intéressées sont ensuite expliquées en détail.





Recommander des écoles potentielles pour la PTS

Souvent, le comité de PTS régional recommande des écoles qui bénéficieraient de la PTS. Dans votre région, y a-t-il des écoles qui ont des problèmes liés à la circulation routière, et qui sont susceptibles d'accueillir une aide pour résoudre ces problèmes ? Lorsque vous dressez votre liste d'écoles recommandées, prenez en considération les critères suivants :

- L'école est-elle enthousiaste pour la PTS, et a-t-elle déjà participé à des initiatives liées à l'environnement ou à la santé, tel le programme ÉcoÉcoles de l'Ontario ?
- L'école est-elle prête à contribuer en temps de personnel et des parents ?
- Le site de l'école est-il accessible par divers chemins relativement sécuritaires et pouvant être davantage sécurisés pour les écoliers qui se déplacent de façon active ?
- Un pourcentage important des écoliers vivent-ils à une distance de l'école praticable à pied ?



Donner toute autorisation nécessaire pour travailler auprès des écoles (conseils scolaires)

L'animateur doit demander la permission du conseil scolaire ou de chaque directeur d'école de recueillir des données aux fins de PTS dans les écoles qui participent au projet. La collecte de données sera effectuée par l'animateur avec l'aide du personnel de l'école. Remarquez qu'aucun renseignement permettant d'identifier le répondant (p. ex., son nom) ne sera recueilli, et que la participation des élèves et des parents aux sondages est toujours facultative, c'est-à-dire jamais obligatoire. S'il est nécessaire d'effectuer un examen éthique pour une collecte de données de PTS, le conseil scolaire doit en aviser l'animateur.

Remarque sur l'approbation éthique des collectes de données

Selon *l'Énoncé de politique* des trois Conseils, qui guide la recherche humaine au Canada, le type de données recueillies pour la PTS et les fins auxquelles elles sont destinées n'exigent pas d'approbation éthique, car ce genre de collecte de données est considéré comme faisant partie d'activités d'évaluations de programme. Toutefois, comme chaque conseil scolaire établit sa propre politique en matière de collectes de données dans les écoles, vous devez obtenir la permission du conseil scolaire ou du directeur avant de recueillir des données.

Si un conseil scolaire exige une approbation éthique d'un projet de planification du transport scolaire, l'animateur peut rédiger sa demande d'examen éthique en s'inspirant de ce [modèle de demande d'évaluation éthique](#).

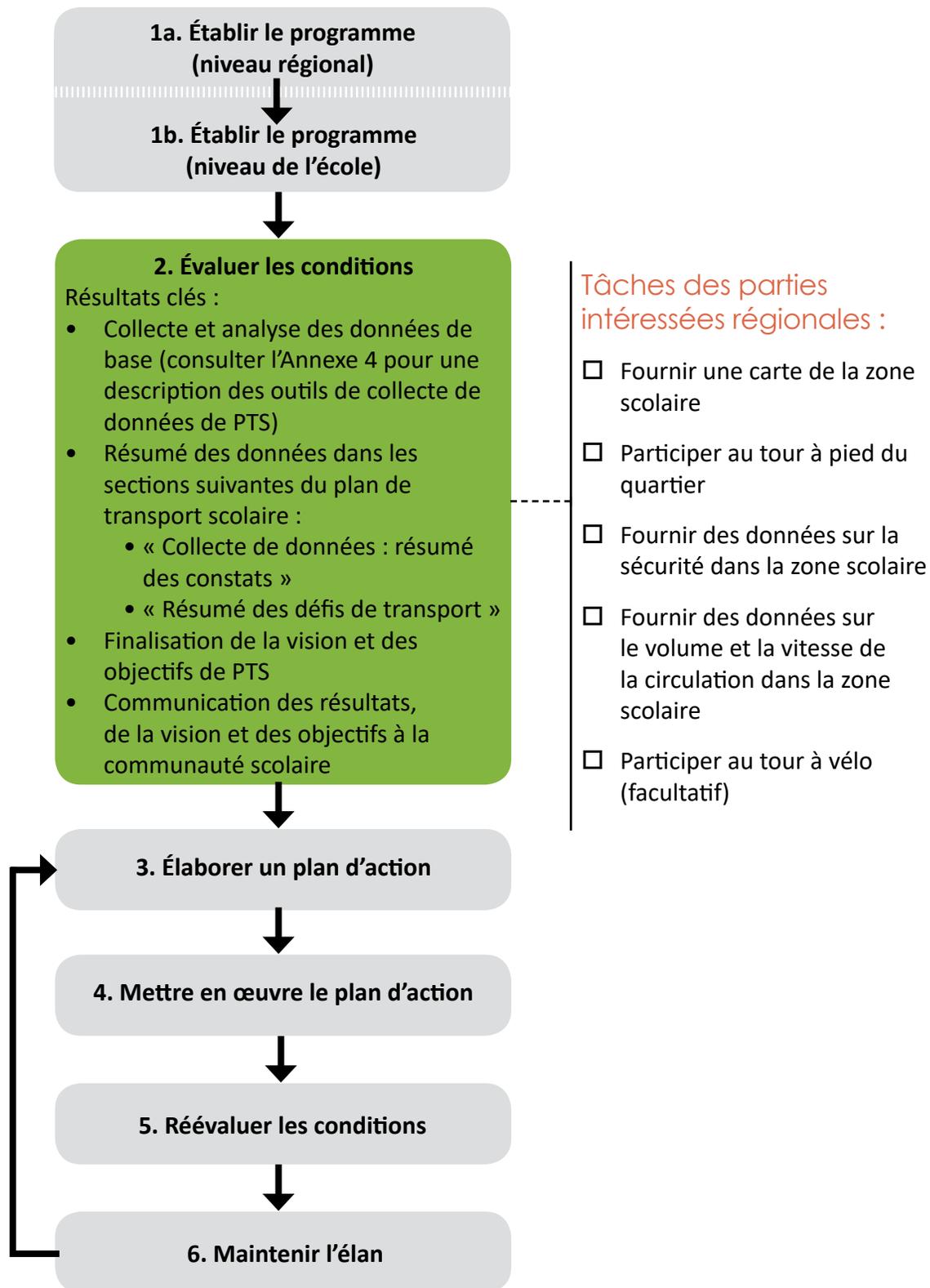
Pour de plus amples renseignements sur les politiques et les processus en matière d'éthique, consultez l'Annexe 3.

Même si les bienfaits du transport scolaire actif sont bien compris, il arrive parfois qu'un directeur d'école ait des préoccupations quant à la responsabilité légale qu'assumera son école si elle participe au programme de PTS, auquel cas l'animateur lui présentera la feuille d'information intitulée [Gestion des risques et transport scolaire actif](#), qui fournit un examen professionnel des questions de responsabilité. Il est également recommandé au conseil scolaire de passer en revue ce document et de rassurer les directeurs d'écoles qu'ils ne s'exposent nullement à un risque accru en participant à la PTS.

PHASE 2

Phase 2 : Évaluer les conditions

À la Phase 2, des données sont recueillies pour comprendre les causes précises des problèmes de transport scolaire de l'école. Pour pouvoir mesurer les progrès, d'autres données sont recueillies sur les taux d'utilisation de chaque mode de transport pour établir une ligne de base, à laquelle seront comparées les données recueillies lors des phases ultérieures de la PTS.



De 2 à 4 mois



Fournir une carte de la zone scolaire (service de transport des écoliers ou conseil scolaire)

Le service de transport des écoliers ou le conseil scolaire devra fournir une carte indiquant l'emplacement de la maison de chaque élève (représentée par un point), l'emplacement de l'école et sa zone de desserte.



Participer au tour à pied du quartier (toutes les parties intéressées)

Le tour à pied est l'une des composantes les plus importantes du processus de PTS. Les parties intéressées des deux comités – de l'école et de la région – y prennent part, ainsi que certains élèves. Le tour à pied est essentiel, car il permet aux parties intéressées de prendre le temps de découvrir le quartier de l'école en personne et à pied, et ainsi de mieux comprendre les enjeux. Le processus, qui dure environ 2,5 heures, comprend un tour en groupe qui met en lumière les endroits problématiques le long des chemins qu'empruntent régulièrement les élèves, ainsi qu'une séance de compte rendu, au cours de laquelle les participants discuteront des problèmes notés le long du trajet et trouveront ensemble des solutions. L'animateur vous enverra une invitation au tour à pied. Vous devrez confirmer votre présence ou demander à quelqu'un de vous remplacer si vous n'êtes pas en mesure d'y assister.



Fournir des données sur la sécurité dans la zone scolaire (agents de police ou d'application du règlement)

Les agents de police ou d'application du règlement qui siègent au comité doivent fournir à l'animateur des données pertinentes sur la sécurité dans la zone scolaire, par exemple :

- nombre de collisions devant ou près de l'école ;
- nombre de contraventions (ou avertissements) pour excès de vitesse ou stationnement interdit dans la zone scolaire.



Fournir des données sur le volume et la vitesse de la circulation dans la zone scolaire (intervenants du domaine de la circulation ou du transport)

Les représentants des services de circulation et de transport qui siègent au comité de PTS régional doivent fournir à l'animateur des données sur le volume et la vitesse de la circulation devant ou près de l'école. S'ils n'en ont pas, demandez à l'animateur s'il est possible de recueillir de telles données, et, si oui, quand et à quelle fréquence.



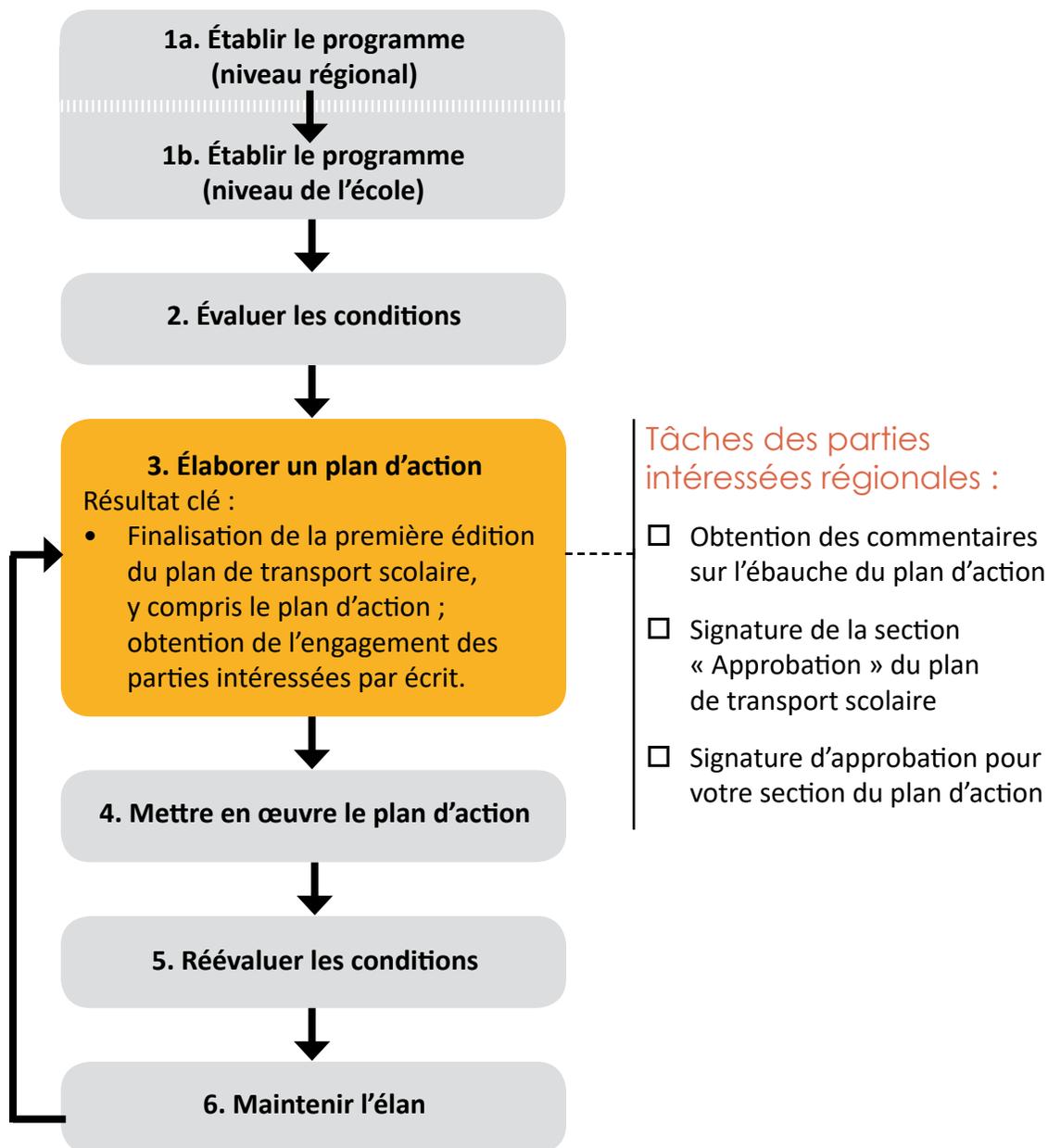
Participer au tour à vélo (facultatif ; ensemble des parties intéressées)

Le tour à vélo est semblable au tour à pied, mais axé sur le cyclisme, et tout particulièrement sur l'infrastructure cyclable. Si vous prévoyez un tour à vélo, il faut encourager fortement tous les membres du comité de PTS régional à participer.

PHASE 3

Phase 3 : Élaborer un plan d'action

La Phase 3 est l'élaboration d'un plan d'action, à laquelle participent le comité de PTS de l'école, le comité de PTS régional et l'animateur de PTS. Le plan d'action s'attaque aux problèmes de transport repérés à la Phase 2, et précise les mesures à prendre, les personnes qui s'en chargeront et l'échéancier.



De 1 à 2 mois



□ Obtention des commentaires sur l'ébauche du plan d'action (ensemble des parties intéressées régionales)

Les membres du comité de PTS régional devront passer en revue l'ébauche du plan d'action que leur fournira le comité de PTS de l'école, soit à l'occasion d'une réunion, soit par courriel. On vous demandera également de faire part de vos réflexions sur la faisabilité et l'échéance des mesures proposées, et de suggérer des solutions de rechange ou des solutions supplémentaires.

Le plan d'action doit être complet, et doit inclure un éventail de mesures correspondant aux « cinq étapes ».

Les « cinq étapes »

- Ⓞ **Éducation** : sensibiliser les élèves aux bienfaits du transport scolaire actif et durable, et leur enseigner les compétences dont ils ont besoin pour se déplacer à pied, à vélo ou en autobus scolaire en toute sécurité.
- Ⓞ **Encouragement** : susciter l'enthousiasme et faire évoluer les normes au moyen d'événements, d'activités, de prix et d'autres incitatifs.
- Ⓞ **Ingénierie** : améliorer l'infrastructure actuelle ou aménager de nouveaux éléments infrastructurels pour appuyer le transport scolaire actif.
- Ⓞ **Application du règlement** : surveiller la circulation routière et appliquer le règlement.
- Ⓞ **Évaluation** : évaluer les conditions et suivre les progrès vers les objectifs de transport scolaire.

Pour voir des exemples de mesures qui correspondent à chacune des « cinq étapes », consulter l'Annexe 5 : Les « cinq étapes » de la PTS.



□ Signature de la section « Approbation » du plan de transport scolaire (partie intéressée régionale désignée comme personne responsable)

Une fois que l'animateur a finalisé le contenu du plan de transport scolaire, y compris le plan d'action, l'animateur demandera à la partie intéressée responsable du projet de signer la section « Approbation » du plan de transport scolaire au nom du comité de PTS régional, pour confirmer le soutien de ce dernier au projet PTS.



□ Signature d'approbation pour votre section du plan d'action (ensemble des parties intéressées régionales)

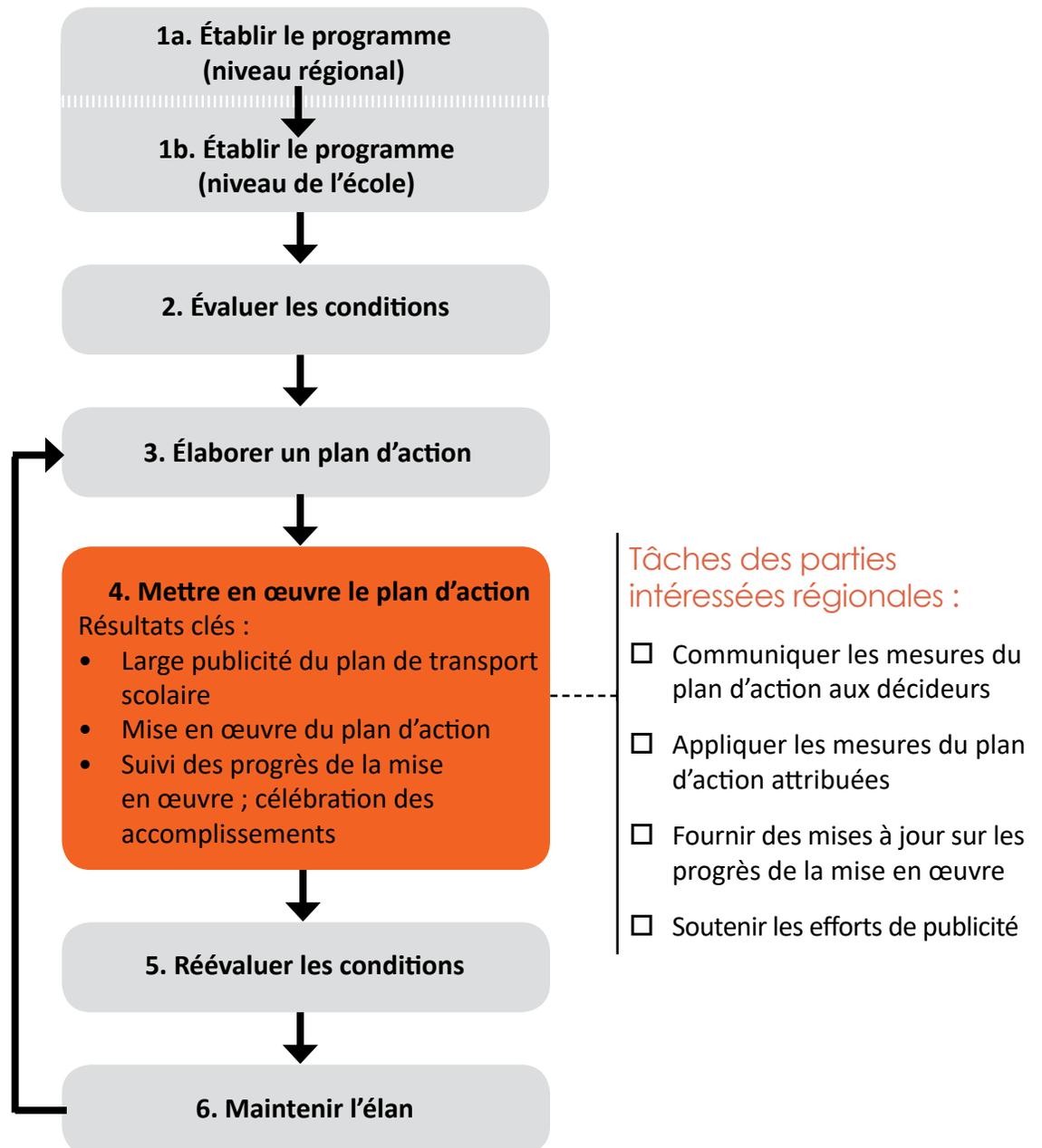
L'animateur peut également imprimer et distribuer à chaque partie intéressée la ou les sous sections du plan d'action qui contiennent les mesures dont elle est responsable, et lui demander d'approuver de sa signature la section en question.

PHASE 4

Phase 4 : Mettre en œuvre le plan d'action

À la Phase 4, le moment est venu d'appliquer les idées de votre plan d'action ! L'animateur de PTS supervisera ce processus, et, au besoin, effectuera un suivi avec la ou les personnes responsables de chaque tâche, tant au niveau de l'école qu'au niveau régional.

Vous pourriez devoir modifier le plan d'action pendant sa mise en œuvre, par exemple en ajoutant de nouveaux éléments à mesure que de nouvelles données vous parviendront, ou en adaptant, en réaffectant ou en reportant certaines mesures trop difficiles à appliquer dans les délais prévus.



De 12 à 24
mois+



☐ Communiquer les mesures du plan d'action aux décideurs

Les membres du comité de PTS régional doivent s'assurer que les décideurs pertinents de leur organisation sont au courant des mesures de plan d'action qui leur ont été affectées. En particulier, les membres du comité doivent veiller à ce que ces mesures soient incorporées aux plans et au budget de leur organisation. Par exemple, si un plan d'action prévoit l'amélioration des installations d'une école, le conseil scolaire devra la prendre en compte dans son programme et son budget annuels d'entretien et de renouvellement de ses installations.



☐ Appliquer les mesures du plan d'action attribuées

Chaque partie intéressée régionale appliquera les mesures qui lui sont affectées. Des obstacles imprévus surgiront inévitablement pendant la mise en œuvre du plan d'action... soyez donc prêt à collaborer avec l'animateur pour effectuer un dépannage. Certains obstacles peuvent vous dépasser, auquel cas vous devrez modifier certaines parties du plan d'action pour que ce dernier reflète mieux la réalité de la situation.



☐ Fournir des mises à jour sur les progrès de la mise en œuvre

L'animateur de PTS effectuera un suivi, soit individuellement, soit en groupe lors d'une réunion, pour se renseigner sur la mise en œuvre des mesures affectées à chaque partie intéressée. N'oubliez pas de prendre des photos des mesures dont vous êtes responsable (avant ou après leur mise en œuvre, selon le cas), car ces photos seront utiles pour les mises à jour du plan de transport scolaire, la rédaction des bulletins et la couverture médiatique.



☐ Soutenir les efforts de publicité

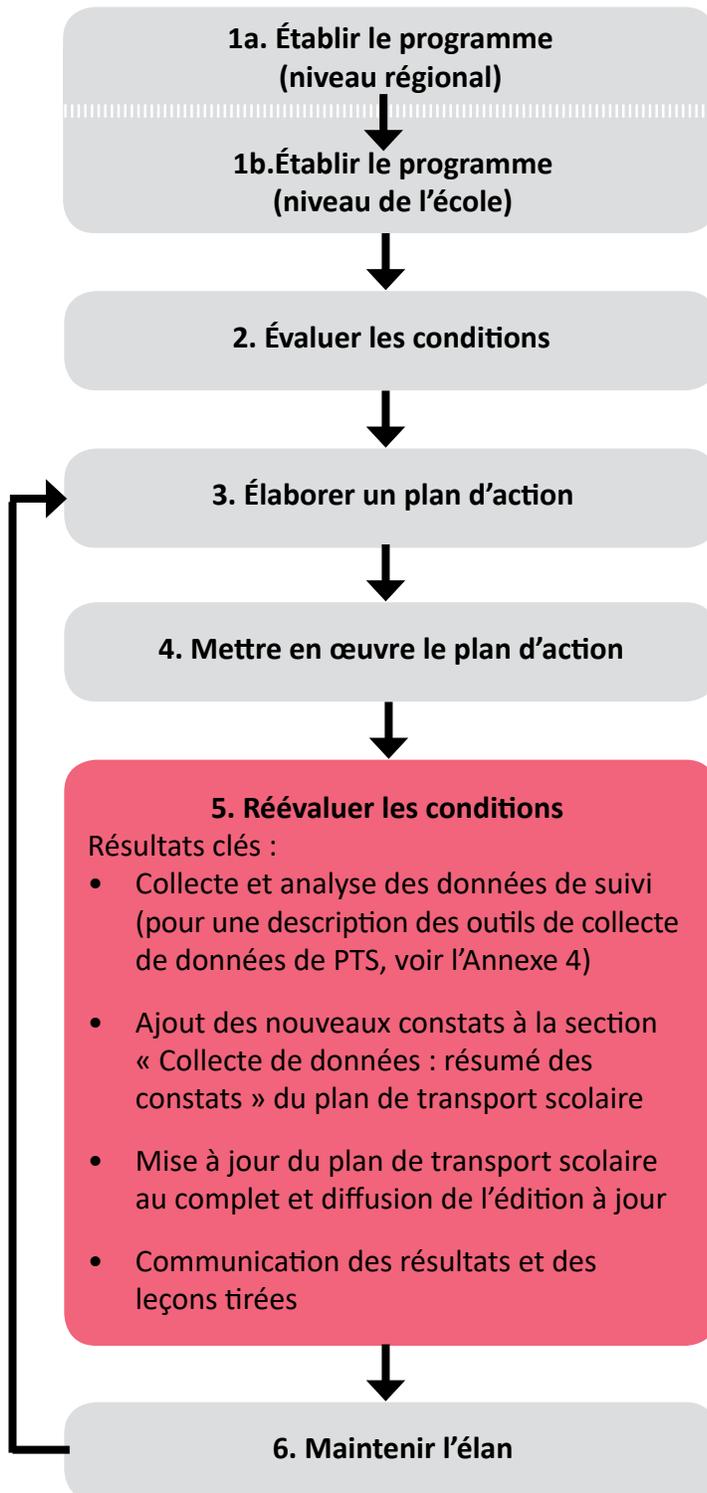
Prenez la bonne habitude de faire régulièrement la publicité des activités de PTS et des progrès accomplis. Dans cette tâche, les parties intéressées régionales peuvent soutenir l'animateur :

- en affichant des renseignements sur le programme de PTS sur le site Web et les médias sociaux de leur organisation, ou avec d'autres outils de communication ;
- en sondant les possibilités de couverture médiatique et en fournissant un contenu pour les communiqués de presse (p. ex., citations ou statistiques) ;
- en participant aux événements publics de promotion de la PTS, et en s'entretenant avec les médias ;
- en invitant les représentants des médias, les décideurs, les leaders et les responsables politiques à participer à ces événements.

PHASE 5

Phase 5 : Réévaluer les conditions

La Phase 5 est l'évaluation des progrès. Ce processus comprend une collecte de données de suivi sur les habitudes de transport pour comparer aux données de base recueillies à la Phase 2, ainsi que l'ajout des nouveaux résultats au plan de transport scolaire. La Phase 5 comprend également la communication des résultats et des progrès aux participants, en vue de maintenir leur enthousiasme pour le processus de PTS.



Tâches des parties intéressées régionales :

- Participer à la collecte et à l'analyse des données de suivi
- Tenir les décideurs informés des progrès
- Appuyer les célébrations de la réussite du plan

De 1 à 2 mois



Participer à la collecte et à l'analyse des données de suivi

L'animateur coordonnera une deuxième collecte de données pour réévaluer les conditions, mesurer les progrès et évaluer le rendement du programme de PTS. Les parties intéressées régionales peuvent aider à déterminer les types de données importantes à recueillir, et la façon d'analyser et d'interpréter les résultats. Il se peut que les parties intéressées régionales qui ont fourni des données de base à la Phase 2 doivent fournir un nouvel ensemble de données et l'analyser, par exemple, des statistiques sur la sécurité routière, ou encore le volume et la vitesse de la circulation.

Les membres du comité de PTS régional peuvent ajouter beaucoup de valeur à la Phase 5 en utilisant leurs connaissances spécialisées pour l'examen des résultats. Ainsi, à l'avenir, ils pourront aider l'animateur à cerner les nouveaux enjeux et les nouvelles priorités, à créer de nouvelles mesures, à cerner les leçons à tirer et à surmonter les défis.



Tenir les décideurs informés des progrès

Les membres du comité de PTS régional doivent tenir les décideurs de leur organisation (p. ex., cadres supérieurs, membres du conseil d'administration) informés des progrès de la mise en œuvre et des réussites du projet PTS.

Les membres du comité peuvent aider l'animateur à cerner les occasions de présenter les résultats, les progrès accomplis et les leçons tirées aux comités directeurs, en particulier au niveau de l'école et de la municipalité.



Appuyer les célébrations de la réussite du plan

Il est important de célébrer les progrès et les réussites du programme de PTS. Dans cette tâche, les parties intéressées régionales peuvent soutenir l'animateur :

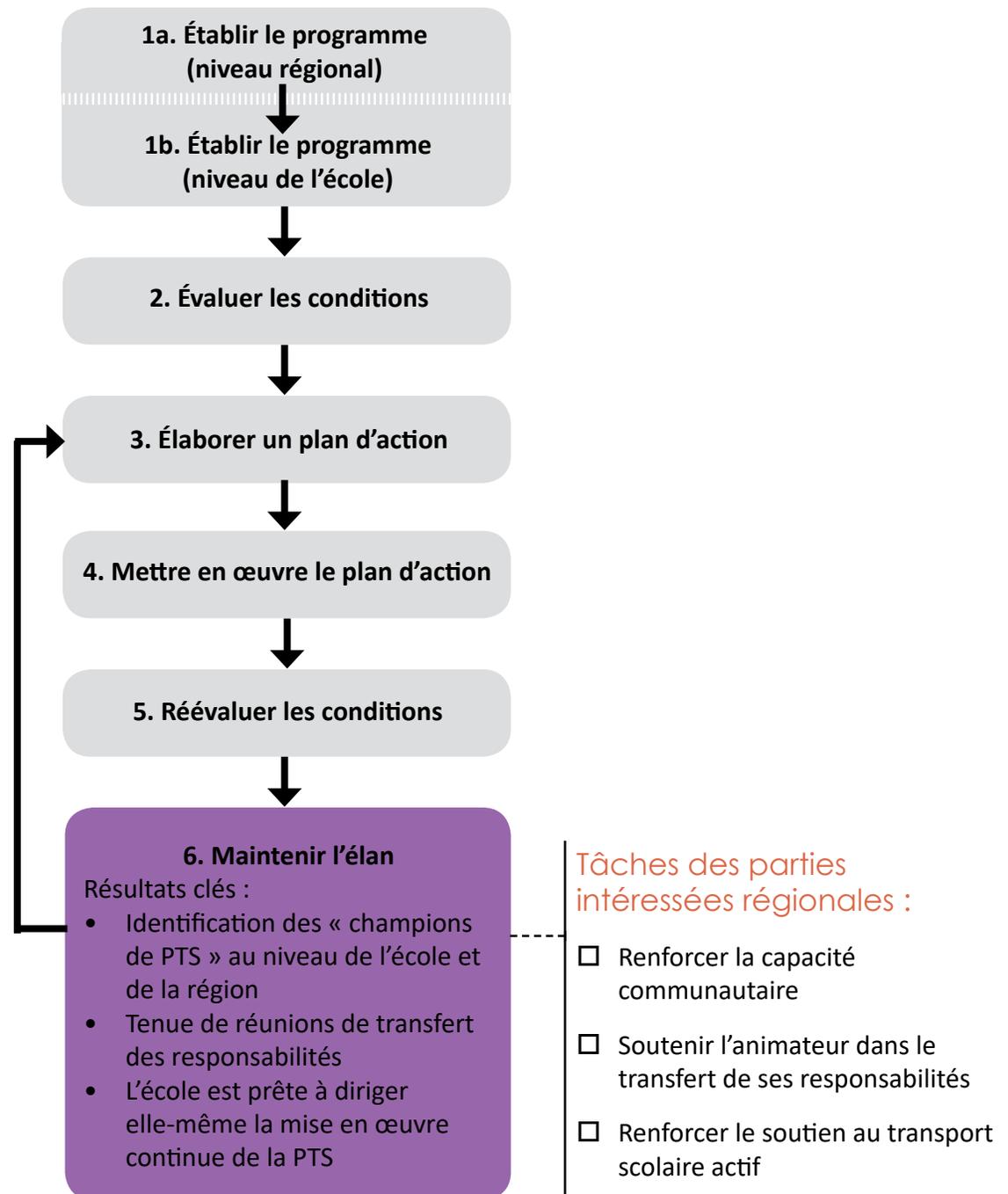
- en sondant les possibilités de couverture médiatique et en fournissant un contenu pour les communiqués de presse (p. ex., citations ou statistiques) ;
- en participant aux événements publics de célébration de la PTS, et en s'entretenant avec les médias ;
- en invitant les représentants des médias, les décideurs, les leaders et les responsables politiques à assister à ces événements.

PHASE 6

Phase 6 : Maintenir l'élan

La Phase 6 est une phase de transition pour les comités de PTS, qui continueront le travail de PTS une fois que l'animateur réduira son niveau de participation ou ne sera plus disponible pour appuyer les comités.

Bien que la Phase 6 soit placée à la fin de l'organigramme du processus de PTS, vous remarquerez la flèche qui la lie à la Phase 3, ce qui signifie que le processus est continu. Soulignons que la préparation pour la Phase 6 commence dès le début du processus.





Renforcer la capacité communautaire

Dès le début du programme, il faut mettre l'accent sur le renforcement de la capacité de la communauté scolaire et des parties intéressées de la région. Il s'agit là d'une composante clé d'un programme de PTS.

La modification de comportements est un processus à long terme. L'expérience montre qu'il faut au moins deux ou trois ans pour obtenir les modifications voulues à l'infrastructure et mettre en œuvre un nombre suffisant d'activités éducatives et incitatives pour que la culture de l'école adopte réellement le transport actif. Il est donc recommandé à l'animateur de fournir un soutien intensif aux écoles pendant deux ou trois ans, puis de réduire sa participation en gardant un rôle de soutien léger pour permettre à un « champion » de l'école de prendre la relève à long terme, ce qui permet à l'animateur de travailler auprès de nouvelles écoles.

Autre considération importante : certaines mesures du plan d'action (p. ex., amélioration de trottoirs, changements de politiques) peuvent prendre des années à mener à terme, et peuvent exiger un engagement prolongé de la part des parties intéressées. D'où l'importance, pour le comité de PTS régional, de faire preuve d'un engagement et d'une capacité de fonctionner à long terme, pour permettre à chaque école participante de réaliser des progrès et assurer la continuité globale du programme de PTS dans la région.

Repérer les champions au niveau régional

Tout au long du processus de PTS, l'animateur s'efforcera de repérer les « champions de PTS » – les personnes ayant la capacité de promouvoir activement la PTS au niveau régional – et de les encourager dans leurs activités. Il s'agit de membres du comité de PTS régional qui sont particulièrement passionnés pour la promotion du transport scolaire actif, et qui ont le soutien de leur organisation pour intégrer réellement la PTS aux activités habituelles. Ces champions régionaux assureront la continuité des activités de PTS dans chaque école lorsque l'animateur se consacrera à d'autres écoles dans la région.

Faire évoluer le comité de PTS régional

Le rôle, les responsabilités et les priorités des parties intéressées régionales, ainsi que l'identité de ces dernières, peuvent changer au fil du temps. Il est donc important de passer en revue régulièrement la composition du comité de PTS régional pour voir s'il a besoin de nouveaux membres ou d'un plus grand nombre de membres. Cela permet de renforcer la capacité du comité, de s'assurer que les divers groupes de parties intéressées sont bien représentés, et de maintenir un soutien et un financement solides aux activités de PTS permanentes.



☐ Soutenir l'animateur dans le transfert de ses responsabilités

Lorsque l'animateur se prépare à terminer son rôle de soutien dans une école en particulier, il organise une réunion de transfert des responsabilités au comité de PTS de l'école. Pendant cette réunion, les membres du comité planifient la continuation des activités de PTS à l'école. Les parties intéressées régionales peuvent soutenir ce processus en contribuant à l'élaboration d'une trousse de ressources, que les écoles pourront utiliser à mesure qu'elles poursuivront la mise en œuvre de leur plan d'action et la mise à jour de leur plan de transport scolaire. Cette trousse doit inclure les coordonnées des champions de niveau régional, qui, dans l'idéal, assisteront également à cette réunion.



☐ Renforcer le soutien au transport scolaire actif

Le comité de PTS régional joue un rôle permanent important dans le renforcement du soutien public et politique au transport scolaire actif, et dans l'élaboration de politiques, de procédures et de pratiques favorables au transport actif. Les membres du comité doivent continuer à trouver des moyens de renforcer le soutien au programme de PTS, tant au niveau individuel que collectif. Parmi les moyens possibles, citons :

- **effectuer un suivi des activités courantes, des progrès et des réussites :** il est très utile de recueillir et de consigner des renseignements sur les activités de transport scolaire actif déjà accomplies ou en cours dans la région pour guider les initiatives éventuelles, suivre les progrès et célébrer les réussites. Un « registre du travail accompli » est un document évolutif, que le comité de PTS régional met à jour périodiquement ;
- **examiner les politiques, les procédures et les pratiques actuelles, et en élaborer de nouvelles :** les parties intéressées régionales doivent effectuer un examen périodique des politiques de leurs organismes respectifs pour cerner les lacunes et les possibilités de changements visant à soutenir le transport scolaire actif. Dans l'idéal, l'examen doit englober non seulement les politiques, mais aussi les normes de conception, les pratiques et les procédures pouvant influencer la façon dont les écoliers se déplacent ;
- **créer et signer une « charte du transport scolaire actif » :** certaines régions font valoir davantage leur engagement en créant une charte du transport scolaire actif et en demandant aux représentants politiques et de conseils scolaires de la signer. Pour voir des exemples de chartes, consultez <http://ontarioactiveschooltravel.ca/fr/trousse-de-planification-du-transport-scolaire/>, sous la rubrique « Phase 1 ».

Section 3 : Annexes



Planification du transport scolaire



Dans cette section :

- Annexe 1 : Éléments qui ont influencé la création de la Trousse de PTS
- Annexe 2 : Responsabilités des membres d'un comité de PTS régional
- Annexe 3 : Renseignements sur l'évaluation éthique
- Annexe 4 : Aperçu de la collecte de données de PTS
- Annexe 5 : Les « cinq étapes » de la PTS

Annexe 1 : Éléments qui ont influencé la création de la Trousse de PTS

Le contenu de la Trousse de PTS canadienne se fonde sur la rétroaction de praticiens de PTS chevronnés et les leçons tirées des projets de PTS suivants :

- 2006 : recherche sur les meilleures pratiques internationales en matière de PTS, menée par Green Communities Canada.
- 2007-2009 : projet pilote pour évaluer la PTS (financé par l'Agence de la santé publique du Canada), mené en Alberta, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse par Green Communities Canada et ses partenaires provinciaux, et en Ontario par Green Communities Canada.
- 2009-2011 : projet pilote Stepping It Up, mené par l'agence Metrolinx dans la région du grand Toronto et de Hamilton (Ontario).
- 2009-2012 : projet visant à étendre la PTS à l'ensemble des provinces et territoires (financé par le Partenariat canadien contre le cancer), dirigé par Green Communities Canada et intitulé « La mobilité, la santé et le bonheur des enfants : Un modèle canadien de planification du transport scolaire ».
- 2014-2015 : étude de faisabilité de la PTS pour la ville de Toronto et la région de Wellington-Dufferin-Guelph, financée par le ministère de l'Éducation.
- 2016 : *International Best Practices in Regional Planning for School Travel*, document en anglais élaboré par l'Université Ryerson dans le cadre d'un projet de Metrolinx mettant l'accent sur la PTS à l'échelle régionale dans la région du grand Toronto et de Hamilton (Ontario).

Annexe 2 : Responsabilités des membres d'un comité de PTS régional

Partie intéressée	Responsabilités
Ensemble des membres du comité	<ul style="list-style-type: none"> Assister aux réunions du comité de PTS régional et à certaines réunions du comité de PTS de l'école. Recommander des écoles candidates au programme de PTS. Participer aux aspects pertinents des collectes de données, en particulier le tour à pied (auquel tous les membres doivent participer, ou envoyer un remplaçant). Contribuer des connaissances spécialisées à l'élaboration de plans d'action. Contribuer à la mise en œuvre de plans d'action en se chargeant des mesures qui correspondent à son rôle. Participer au suivi et aux mises à jour du plan de transport scolaire.
Personnel municipal ou régional : conseillers municipaux, ingénieurs des transports, planificateurs en aménagement du territoire, personnel des services des parcs et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des données historiques pertinentes, p. ex., volume et vitesse de la circulation dans la zone scolaire, nombre de collisions et de blessures, principales artères de circulation, initiatives antérieures ou actuelles d'amélioration de la sécurité routière ; au besoin, effectuer de nouvelles collectes de données. Fournir des renseignements sur les politiques municipales, régionales, provinciales ou territoriales dont il faut tenir compte dans les plans d'action. Au besoin, soumettre des rapports et formuler des recommandations au conseil municipal sur les besoins et les changements de politique en matière de PTS qui pourraient être incorporés aux plans directeurs officiels du quartier et de la collectivité. S'assurer que les améliorations techniques recommandées dans le plan de transport scolaire sont intégrées aux plans directeurs officiels de la municipalité et aux budgets connexes (p. ex., améliorations de la signalisation, des passages à niveau, de l'infrastructure piétonne et cycliste, et des mesures d'apaisement de la circulation). Allouer des fonds à l'infrastructure du transport actif, notamment les sentiers et les voies cyclables.
Responsables des programmes de santé publique	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un soutien aux écoles de toute la région en matière de transport scolaire actif. Dans les régions où une infirmière hygiéniste est affectée à chaque école, aider les infirmières à mettre en œuvre les mesures d'éducation et d'encouragement.
Agents de police ou d'application du règlement	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des statistiques sur la criminalité et la circulation, et des rapports sur la présence d'individus louches dans le quartier ; mettre en lumière les endroits problématiques du quartier. Animer une formation à la sécurité routière ou personnelle, comme prévu dans les plans d'action. Former et surveiller les équipes chargées de la sécurité routière aux abords de l'école, p. ex., patrouilles et brigades scolaires aux passages pour piétons.

Personnel du conseil scolaire ou du district scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Approuver la participation de l'école et la collecte de données. • Fournir des renseignements sur les politiques actuelles liées au transport scolaire (p. ex., plans d'autobus scolaires, exigences en matière de stationnement et de supports à vélo pour les nouvelles écoles et les écoles établies). • Fournir des plans de sites d'écoles et des cartes de répartition par points indiquant l'emplacement des maisons des élèves. • Assister aux réunions sur les problèmes propres au site de l'école (p. ex., problèmes liés à la conception des aires de stationnement).
Maire (en tant que membre du comité ou invité occasionnel)	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les recommandations du comité de PTS régional et les intégrer aux plans directeurs officiels de la municipalité et aux budgets connexes. • Participer aux tours à pied et aux événements de PTS dans les écoles.
<p>Groupes d'intérêt locaux ayant un mandat similaire à celui de la PTS, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ONG locales (p. ex., groupes de défense des droits des cyclistes ou de promotion du transport actif ; organismes de protection de l'environnement ou de la santé) • communautés confessionnelles locales (p. ex., églises, mosquées, synagogues, etc.) • garderies, centres communautaires, Repaires jeunesse • associations de résidents (p. ex., programme Parents Secours, maisons de retraite) • organismes desservant les Premières nations, les Inuit et les Métis • comités consultatifs de conseils scolaires • groupes de défense des droits des personnes handicapées • chercheurs universitaires locaux • commerces locaux (p. ex., magasins de vélo, restaurants) • organismes provinciaux d'assurance automobile • bénévoles des services de police communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Seraient peut être disposés à offrir leur temps, leurs connaissances spécialisées, des dons en espèces, des prix ou des espaces de réunion, et à aider aux activités de promotion. • Peuvent vouloir participer au processus de PTS, mais non pas en tant que membre du comité, auquel cas l'animateur se réunira avec chaque groupe pour poser des questions. L'animateur lui enverra régulièrement des mises à jour par courriel et l'ajoutera à la liste des abonnés des cyber-bulletins pertinents.

Annexe 3 : Renseignements sur l'évaluation éthique

Au Canada, l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains, deuxième édition (EPTC 2)*, est une politique commune de trois organismes de recherche fédéraux, adoptée par divers comités d'éthique de la recherche dans les établissements (p. ex., universités, hôpitaux, conseils scolaires). Consulter l'*Énoncé de politique* : <http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/chapter2-chapitre2/>.

L'EPTC 2 stipule explicitement que les activités d'évaluation de programmes aux fins de rapports internes ou externes ne constituent pas de la recherche au sens de la Politique et ne relèvent donc pas de la compétence des comités d'éthique de la recherche (Article 2.5). Puisque les données recueillies lors du processus de PTS sont considérées comme faisant partie d'activités d'évaluation de programmes aux fins de rapports internes ou externes, aucune approbation éthique de la recherche n'est nécessaire.

Toutefois, chaque conseil scolaire établit sa propre politique en matière d'activités d'évaluation, que l'animateur devra respecter. Remarquez qu'au Canada, les conseils scolaires ont souvent un comité qui s'occupe à la fois de recherche ET d'évaluation, et qui supervise toute collecte de données dans les écoles. Bien qu'il s'agisse pour l'animateur d'une évaluation de programme pour le projet Planification du transport scolaire, et non pas d'un projet de recherche proprement dit, l'animateur utilisera probablement le même formulaire et adressera sa demande au même comité que s'il s'agissait d'un projet de recherche. Avant de remplir une demande, il est important de se renseigner sur la politique, la documentation et le calendrier du conseil scolaire local. Si la date limite pour les demandes est imminente et l'animateur n'a toujours pas de confirmation de la part du conseil sur la nécessité d'obtenir une approbation, nous suggérons à l'animateur de soumettre une demande anticipatoire d'évaluation éthique.

Le **Modèle de demande d'évaluation éthique** fournit le texte à utiliser dans un formulaire de demande d'évaluation éthique pour un plan de transport scolaire. Ce modèle de demande est fondé sur un modèle commandé par le Comité ontarien de la recherche en éducation (CORE), dont les membres sont issus de diverses communautés éducatives, notamment des facultés universitaires, des conseils scolaires et d'autres organismes éducatifs. Ce modèle a été mis au point par l'Association ontarienne des chercheurs et chercheuses en éducation (AOCE), organisme qui appuie les chercheurs et la recherche dans les conseils scolaires, au nom du CORE.

Annexe 4 : Aperçu de la collecte de données de PTS

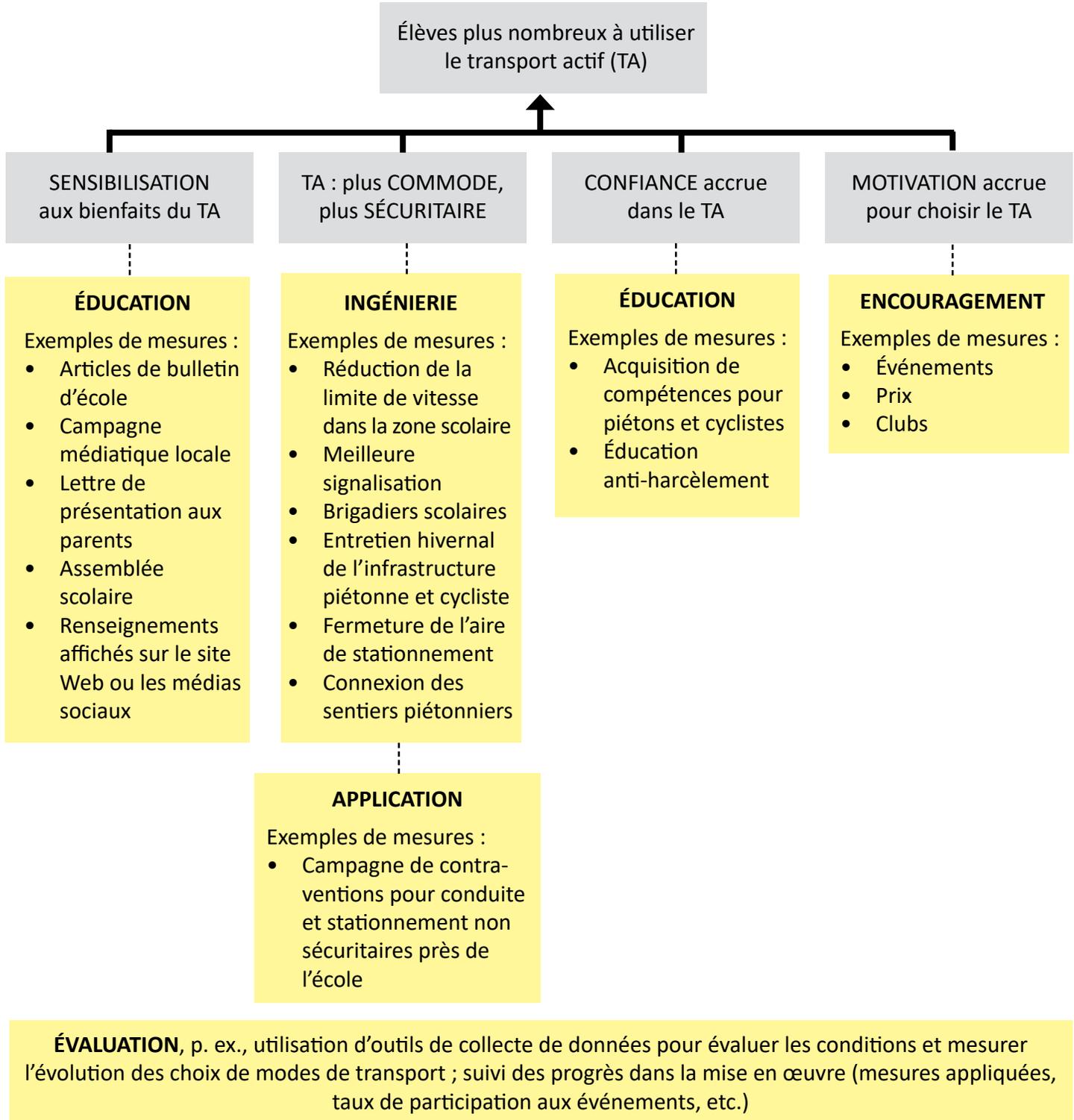
Outil de collecte de données	Description
Collecte de données recommandée (de base ; de suivi) :	
<u>Sondage sur les habitudes de transport des élèves</u>	Sondage « à mains levées » auprès de tous les élèves, mené chaque jour pendant une semaine scolaire, pour recueillir des données sur les modes de transport des élèves (de la maison à l'école, et en sens inverse). Dans l'idéal, effectuer le sondage deux fois dans l'année scolaire (automne et printemps), mais au minimum une fois par an (plus ou moins à la même période de l'année).
Données provenant des services de transport des élèves ou du conseil scolaire	Les services de transport des élèves ou le conseil scolaire devront fournir une carte indiquant les maisons des élèves (représentées par des points) et l'emplacement de l'école et sa zone de desserte, ou, au minimum, une carte de la zone de desserte. Ils devront également fournir tout renseignement qui permettrait de comprendre l'activité de transport de l'école. Par exemple : combien d'autobus scolaires desservent l'école ? Cette dernière fonctionne-t-elle comme plaque tournante pour les autobus scolaires (transferts de bus pour des élèves d'autres écoles) ? Quelle est la distance moyenne entre l'école et les maisons des écoliers ? Quels sont les dangers pour les piétons (selon les services de transport) ?
Collecte de données recommandée (de base) et facultative (de suivi) :	
<u>Sondage auprès des familles</u>	Sondage sur les perceptions qu'ont les parents de l'aller-retour entre la maison et l'école et les principaux endroits problématiques le long des chemins qu'empruntent les écoliers. Ce sondage peut être ré-effectué plusieurs années après la collecte de données de base (environ tous les trois à cinq ans), si toutefois le personnel de l'école pense pouvoir faire de nouveaux constats.
<u>Observation de la circulation</u>	Observation en personne de la circulation devant ou près de l'école, menée par l'animateur de PTS ou des bénévoles pour documenter les comportements problématiques. Cette collecte de données sera répétée périodiquement, dès que la mise en œuvre sera suffisamment avancée pour permettre de penser que les efforts commencent à avoir un impact sur les habitudes de transport.
<u>Tour à pied</u>	Tour à pied du terrain et du voisinage de l'école pour voir de ses propres yeux à quoi ressemblent les chemins qu'empruntent les écoliers. Le tour est mené par l'animateur. Le plus grand nombre possible de parties intéressées (membres des deux comités de PTS) doit y assister. Un tour à pied peut être organisé de temps à autre pour réévaluer les conditions des sentiers qu'empruntent les écoliers.

Collecte de données supplémentaires facultative (de base ; de suivi) :	
<u>Tour à vélo</u>	Semblable au tour à pied, mais axé sur le cyclisme. Le tour à vélo peut être refait, mais seulement occasionnellement et après que suffisamment de temps a passé pour permettre des changements importants aux trajets ou l'évaluation de nouveaux trajets.
Comptage visuel	Des données peuvent être recueillies sur des mesures supplémentaires (p. ex., nombre de voitures pénétrant dans l'aire de stationnement de l'école or utilisant une zone de débarquement désignée (« dépose-minute » ou stationnement incitatif), nombre de vélos attachés aux supports). Effectuer périodiquement un recomptage aux fins de comparaison, par exemple une fois par an, ou pendant ou immédiatement après la mise en œuvre d'une mesure pertinente.
Données provenant des services de police ou d'application du règlement	Les parties intéressées représentant les services de police ou d'application du règlement devront fournir des données sur la sécurité ou l'application du règlement.
Données provenant de professionnels du domaine de la circulation ou du transport	Les parties intéressées du domaine de la circulation ou du transport devront fournir des données sur le volume et la vitesse de la circulation devant ou près de l'école.

Annexe 5 : Les « cinq étapes » de la PTS

Les « cinq étapes » de la PTS

Le schéma ci-dessous illustre comment les « cinq étapes » appuient les objectifs de PTS, et pourquoi il est important que le plan de transport scolaire passe par toutes ces étapes pour pouvoir influencer de manière positive les choix en matière de transport scolaire. Remarquez que ce schéma est une généralisation : d'autres liens qui ne sont pas inclus dans ce schéma peuvent exister entre les diverses étapes. Certaines activités ont plus d'impact sur certaines étapes que sur d'autres, et peuvent ainsi avoir un effet sur de multiples objectifs. Il existe également de nombreuses autres activités pouvant correspondre à chaque étape.



Planification
du transport
scolaire



.....
[http://ontarioactiveschooltravel.ca/fr/
trousse-de-planification-du-transport-scolaire/](http://ontarioactiveschooltravel.ca/fr/trousse-de-planification-du-transport-scolaire/)